

*5<sup>ème</sup> jour de confinement*

**La Rochelle :**  
**point de situation quotidien COVID19**  
**pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS**  
**samedi 21 mars 2020**

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS de La Rochelle prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques.

Un point quotidien est envoyé à la presse du lundi au samedi. Les informations sont relayées sur les sites internet et réseaux sociaux des collectivités.

Jean-François Fontaine, Maire de la Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CCAS, remercie les habitants pour leur discipline et leur patience au Marché central de La Rochelle ce samedi matin. Le respect des consignes de sécurité et des gestes barrières par chacun est la condition pour que les marchés continuent à se tenir dans de bonnes conditions.

A la veille du grand marché de La Pallice, qui sera exceptionnellement uniquement alimentaire, il rappelle que l'accès aux marchés est réservé aux habitants résidant à proximité immédiate pour limiter les déplacements sur le territoire et les risques de dissémination du virus.

Il est rappelé que pour se préserver et préserver les autres, endiguer la propagation et concourir à aider tous les personnels soignants mobilisés, **toute sortie et tout regroupement sont interdits**, que ce soit dans les lieux publics, les parcs, les jardins, les lieux privés, sur les plages ou le long du littoral. Seuls sont autorisés des déplacements vers le lieu de travail quand le télétravail n'est pas possible, faire ses achats de première nécessité, se rendre auprès d'un professionnel de santé, se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières, faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement. Il est obligatoire de se munir d'une attestation individuelle et d'une pièce d'identité, plus l'attestation d'employeur dans le cas d'un déplacement professionnel.

**Concernant les personnes isolées ou vulnérables, le service Santé appelle tous les deux jours celles qui sont inscrites sur le fichier canicule**, pour prendre des nouvelles, rappeler les consignes de confinement, et les mettre en relation avec le CCAS si besoin.

**Il encourage aussi toutes les personnes isolées et vulnérables qui ne sont pas encore inscrites à se faire connaître, en appelant le [05 46 51 51 42](tel:0546515142)**. De même, les soignants et tous les habitants sont invités à faire preuve de vigilance et d'attention pour aider un voisin, un membre de la famille ou un proche à s'inscrire, ou à signaler à la Ville toutes les personnes qui mériteraient de l'être.

A noter également que **la Ville de La Rochelle met en ligne ce jour une page consacrée à la solidarité au quotidien** avec des conseils et des astuces pour prendre soin les uns des autres, conserver le lien social ou accompagner ceux qui en ont besoin.

Enfin plus généralement, après une semaine pendant laquelle la Ville de La Rochelle, la Communauté d'Agglomération et le CCAS se sont organisés pour assurer la continuité des services publics dans les meilleures conditions, **Jean-François Fontaine prépare également la continuité de la vie démocratique pour ces trois collectivités**.

Un nouveau point d'information sera fait à partir de lundi 23 mars, sauf urgence.

## Rappel des contacts

Numéro vert national : 0800 130 000 24/24h et 7/7j

Site du gouvernement : [www.gouvernement.fr/coronavirus](http://www.gouvernement.fr/coronavirus)

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h pour les plus démunis.

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou [capitainerie@portlarochelle.com](mailto:capitainerie@portlarochelle.com)

Transport Yélo : [www.yelo.fr](http://www.yelo.fr) et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

## Accueil des enfants des personnels de santé

Scolarisation : Education Nationale, 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

Crèche des Bois des Protestant - Inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87.

Accueil périscolaire du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87.

Centre de loisirs du Prieuré ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87.

**Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56**

**RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS**

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle  
[anne.michon@agglo-larochelle.fr](mailto:anne.michon@agglo-larochelle.fr) / [Facebook Anne Michon](#)